

Saint-Placide, le 18 juin 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Placide, tenue le 18 juin 2019, à 20 h, à la salle du conseil, sous la présidence de M. le Maire Richard Labonté.

Sont aussi présents :

M^{me} la conseillère : Marie-Ève D'Amour

MM. les conseillers : Pierre Laperle
Jacques Nantel
Martin St-Pierre

et M^{me} la directrice générale adjointe Me Paulette Gonneville.

Mmes les conseillères Brigitte DesRosiers et Stéphanie Gingras ayant motivé leur absence.

À 20 h, M. le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance (24 personnes présentes dans la salle).

RÉSOLUTION
170-06-2019

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Nantel, appuyé par M. le conseiller Martin St-Pierre et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1. Séance ordinaire du 21 mai 2019;
 - 3.2. Séance extraordinaire du 11 juin 2019;
- 4. CORRESPONDANCE**
- 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
(Jacques Nantel et Brigitte DesRosiers)**
 - 5.1. Présentation des comptes à payer (ND/207-120-001);
 - 5.2. Renouvellement – Entente de services – Société canadienne de la Croix-Rouge (ND/401-133-035);
 - 5.3. Embauche – Commis-comptable (ND/302-110-097);
 - 5.4. Félicitations – Nomination de M. Jean-Louis Blanchette au poste de Directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Deux-Montagnes (ND/112-120-007);
 - 5.5. Inscription – Congrès de la FQM (ND/114-100-034);
 - 5.6. Don – Comité d'aide alimentaire des patriotes (CAAP) (ND/207-130-013);
 - 5.7. Don – Albums des finissants – École de l'Amitié (ND/207-130-035);
- 6. TRANSPORT
(Martin St-Pierre et Pierre Laperle)**
- 7. HYGIÈNE DU MILIEU
(Brigitte DesRosiers et Stéphanie Gingras)**
 - 7.1. Mandat – Lavallée, Binette, Brière, Ouellette, c.a. – Recyc-Québec (ND/201-132-002);

**8. AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT
(Marie-Ève D'Amour et Jacques Nantel)**

- 8.1. Dépôt du rapport d'émission des permis (ND/705-112-001);
- 8.2. C.C.U. – Dépôt du procès-verbal de la séance du 30 avril 2019 (ND/102-111-001);
- 8.3. C.C.U. – Dépôt du procès-verbal de la séance du 28 mai 2019 (ND/102-111-001);
- 8.4. Nomination à la direction du Service de l'urbanisme (ND/302-100-440);
- 8.5. Demande relative aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2019-02 – 49, rue de l'Église (ND/4943-52-7960);
- 8.6. Demande relative aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2019-03 – 18, boul. René Lévesque (ND/4943-72-8836);
- 8.7. Projet de résolution – Demande relative aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 2019-01 – Lot 1 822 353, rue Locas (ND/4944-74-0218)

**9. LOISIRS, CULTURE ET COMMUNICATIONS
(Stéphanie Gingras et Marie-Ève D'Amour)**

- 9.1. Dépôt du rapport de fréquentation de la bibliothèque (ND/801-140-006);
- 9.2. Don – Société Arts et Culture (ND/207-130-023);
- 9.3. Proclamation des journées de la culture (ND/114-400-021);
- 9.4. Modification – Résolution numéro 109-03-2019 – Entente avec la Sûreté du Québec pour la vérification des antécédents judiciaires des employés du camp de jour (ND/501-103-011);

**10. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE
(Pierre Laperle et Martin St-Pierre)**

- 10.1. Dépôt du rapport des interventions du Service Sécurité incendie (ND/502-115-001);
- 10.2. Remerciements – Inondations 2019 (ND/112-120-006);
- 10.3. Démission de M. René Roy – Pompier volontaire (ND/302-100-413);

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION
171-06-2019**

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 MAI 2019

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mai 2019.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Nantel, appuyé par M. le conseiller Pierre Laperle et résolu unanimement d'adopter tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mai 2019.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION
172-06-2019**

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 JUIN 2019

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu et lu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 juin 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour, appuyée par M. le conseiller Martin St-Pierre et résolu unanimement d'adopter tel que rédigé, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 juin 2019.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

La directrice générale adjointe fait part de la correspondance reçue au bureau municipal durant le mois et conserve les documents aux archives de la Municipalité.

RÉSOLUTION
173-06-2019

PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

(Référence dossier : 207-120-001)

Il est proposé par M. le conseiller Martin St-Pierre, appuyé par Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer apparaissant aux livres comptables de la Municipalité de Saint-Placide, en date du 18 juin 2019 pour un montant de **522 702.88 \$** :

Registre des chèques (11 014 à 11 054)	374 445.02 \$
Registre des prélèvements (4102 à 4120) :	53 488.31 \$
Liste des dépôts directs :	94 769.55 \$

MONTANT TOTAL : 522 702.88 \$

Il est de plus résolu que le maire ou le maire suppléant et la directrice générale adjointe soient autorisés à signer les chèques et à payer ces montants à même les sommes prévues au budget, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Placide.

ADOPTÉE

Je, soussignée, Me Paulette Gonneville, certifie sous mon serment d'office que les crédits budgétaires sont disponibles dans le compte bancaire de la Municipalité de Saint-Placide pour payer les comptes précités.

Me Paulette Gonneville, directrice générale adjointe

RÉSOLUTION
174-06-2019

RENOUVELLEMENT – ENTENTE DE SERVICES – SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE

(Référence dossier : 401-133-035)

CONSIDÉRANT QUE l'organisme la Société canadienne de la Croix-Rouge offre des services de soutien en cas de sinistre dans le cadre d'une Entente de services aux sinistrés;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt de la Municipalité de Saint-Placide et de ses citoyens de signer une telle entente avec la Société canadienne de la Croix-Rouge;

CONSIDÉRANT QUE l'Entente de service aux sinistrés doit être renouvelée pour une période de trois (3) ans;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme compte essentiellement sur les dons pour le financement de ses activités et demande une contribution annuelle de :

0.17 \$ per capita pour 2019-2020
0.17 \$ per capita pour 2020-2021
0.17 \$ per capita pour 2021-2022

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité compte 1 704 habitants;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Laperle, appuyé par M. le conseiller Martin St-Pierre et résolu unanimement de renouveler l'Entente de services aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge pour une période de trois (3) ans, soit pour 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022. D'autoriser Monsieur le Maire Richard Labonté et la Directrice générale adjointe Me Paulette Gonneville à signer l'entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Placide pour les années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022.

Il est de plus résolu que le maire ou le maire suppléant et la directrice générale adjointe soient autorisés à signer le chèque et à payer ce montant à même les sommes prévues au poste budgétaire 02-130-03-970 pour et au nom de la Municipalité de Saint-Placide.

La présente dépense a fait l'objet de l'émission par la directrice générale adjointe d'un certificat de disponibilité de crédit tel que requis par la loi.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION
175-06-2019**

EMBAUCHE – COMMIS-COMPTABLE

(Référence dossier : 302-110-097)

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Municipalité de Saint-Placide d'embaucher une commis comptable;

CONSIDÉRANT QUE Madame Marie-Ève Bélanger a accompli avec succès un stage au sein du service de la gestion financière à la Municipalité de Saint-Placide;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Nantel, appuyé par M. le conseiller Pierre Laperle et résolu unanimement d'entériner l'embauche de Madame Marie-Ève Bélanger au poste de commis-comptable du 3 juin 2019 au 18 octobre 2019 à raison de 31.5 heures/semaine selon les termes et conditions reliés à l'emploi. Il est entendu que Mme Marie-Ève Bélanger travaillera sous l'autorité de Madame Luce Tremblay, responsable des finances.

Il est également résolu que le maire ou le maire suppléant et la directrice générale adjointe soient autorisés à signer les chèques et payer ces montants à même les sommes prévues au poste budgétaire 02-130-20-141 pour et au nom de la Municipalité de Saint-Placide.

La présente dépense a fait l'objet de l'émission par la directrice générale adjointe d'un certificat de disponibilité de crédit tel que requis par la loi.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION
176-06-2019**

FÉLICITATIONS – NOMINATION DE M. JEAN-LOUIS BLANCHETTE AU POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA MRC DE DEUX-MONTAGNES

(Référence dossier : 114-220-118)

Il est résolu unanimement de féliciter chaleureusement Monsieur Jean-Louis Blanchette, pour sa nomination au poste de Directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION
177-06-2019**

INSCRIPTION – CONGRÈS DE LA FQM

(Référence dossier 114-100-034)

Il est proposé par M. le conseiller Martin St-Pierre, appuyé par M. le conseiller Jacques Nantel et résolu unanimement d'inscrire les personnes suivantes à participer au congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités (F.Q.M.) qui se tiendra les 26, 27 et 28 septembre 2019 au Centre des Congrès de Québec à savoir:

- M. Richard Labonté, Maire
- Mme Brigitte DesRosiers, conseillère

Que les frais d'inscription au montant de 799 \$ plus les taxes applicables soient assumés par la Municipalité et que les frais reliés à ce congrès soient remboursés selon la Politique numéro 2013-02-04 relative au remboursement des frais de déplacement, de subsistance et d'hébergement des membres du Conseil et du personnel municipal.

Il est de plus résolu que le maire ou le maire suppléant et la directrice générale adjointe soient autorisés à signer le chèque et à payer ce montant à même les sommes prévues au poste budgétaire 02-110-00-454 pour et au nom de la Municipalité de Saint-Placide.

La présente dépense a fait l'objet de l'émission par la directrice générale adjointe d'un certificat de disponibilité de crédit tel que requis par la loi.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION
178-06-2019**

DON – COMITÉ D'AIDE ALIMENTAIRE DES PATRIOTES (CAAP)

(Référence dossier : 207-130-013)

CONSIDÉRANT QUE le Comité d'aide alimentaire des Patriotes a fait une demande de subvention auprès de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme vient en aide aux gens de Saint-Placide et fournit des denrées au comptoir d'aide alimentaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Laperle, appuyé par Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour et résolu unanimement d'octroyer une aide financière au montant de 250 \$ au Comité d'aide alimentaire des Patriotes (CAAP) pour l'année 2019.

Il est de plus résolu que le maire ou le maire suppléant et la directrice générale adjointe soient autorisés à signer le chèque et à payer ce montant à même les sommes prévues au poste budgétaire 02-130-03-970 pour et au nom de la Municipalité de Saint-Placide.

La présente dépense a fait l'objet de l'émission par la directrice générale adjointe d'un certificat de disponibilité de crédit tel que requis par la loi.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION
179-06-2019**

DON – ALBUMS DES FINISSANTS – ÉCOLE DE L'AMITIÉ

(Référence dossier : 207-130-035)

CONSIDÉRANT QUE les étudiants de 6^e année désirent souligner la fin de leur cycle primaire par un album de finissants;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Placide désire s'impliquer auprès de l'École de l'Amitié et des étudiants de 6^e année afin qu'ils aient un bel album de finissants haut en couleur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Nantel, appuyé par Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour et résolu unanimement d'autoriser la Municipalité de Saint-Placide à imprimer en couleur quinze (15) albums de finissants 2019 pour les étudiants de 6^e année de l'École de l'Amitié de Saint-Placide.

Il est de plus résolu que le maire ou le maire suppléant et la directrice générale adjointe soient autorisés à signer le chèque et à payer ce montant à même les sommes prévues au poste budgétaire 02-701-94-970 pour et au nom de la Municipalité de Saint-Placide.

La présente dépense a fait l'objet de l'émission par la directrice générale adjointe d'un certificat de disponibilité de crédit tel que requis par la loi.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
180-06-2019

MANDAT – LAVALLÉE, BINETTE, BRIÈRE, OUELLETTE, C.A. – RECYC-QUÉBEC

(Référence dossier : 201-132-002)

Il est proposé par Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour, appuyée par M. le conseiller Martin St-Pierre et résolu unanimement de donner mandat pour l'année 2019 à la firme comptable Lavallée, Binette, Brière, Ouellette, c.a. afin de rédiger le rapport de l'auditeur indépendant – Recyc-Québec pour un total maximal de 700 \$.

Il est de plus résolu que le maire ou le maire suppléant et la directrice générale adjointe soient autorisés à signer le mandat et le chèque et à payer ce montant à même les sommes prévues au poste budgétaire 02-130-00-413 pour et au nom de la Municipalité de Saint-Placide.

La présente dépense a fait l'objet de l'émission par la directrice générale adjointe d'un certificat de disponibilité de crédit tel que requis par la loi.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU RAPPORT D'ÉMISSION DES PERMIS

(Référence dossier : 705-112-001)

Chaque membre du conseil ayant reçu copie, la directrice générale adjointe dépose le rapport d'émission des permis du mois de mai 2019 préparé par l'inspectrice municipale et en bâtiment, Mme Laurie Giraldeau.

C.C.U. – DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 AVRIL 2019

(Référence dossier : 102-111-001)

Chaque membre du conseil ayant reçu une copie, la directrice générale adjointe dépose le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 30 avril 2019.

C.C.U. – DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 MAI 2019

(Référence dossier : 102-111-001)

Chaque membre du conseil ayant reçu une copie, la directrice générale adjointe dépose le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 28 mai 2019.

RÉSOLUTION
181-06-2019

NOMINATION À LA DIRECTION DU SERVICE DE L'URBANISME

(Référence dossier : 302-100-424)

Il est proposé par Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour, appuyée par M. le conseiller Pierre Laperle et résolu unanimement de nommer Madame Laurie Giraldeau, Directrice du Service de l'urbanisme à la Municipalité de Saint-Placide selon les termes et conditions déjà convenus entre les parties.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
182-06-2019

DEMANDE RELATIVE AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO 2019-02 – 49, RUE DE L'ÉGLISE

(Référence dossier : 4943-52-7960)

CONSIDÉRANT QUE la requérante, Madame Nancy Bérubé, a déposé une demande d'autorisation concernant des travaux de rénovations extérieures;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble affecté par la demande est assujéti au règlement 09-06-2004 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de refuser en date du 28 mai 2019 les travaux de rénovations tels que soumis par la requérante;

CONSIDÉRANT QUE la requérante a fourni en date du 18 juin 2019 d'autres documents complémentaires à l'appui de son projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Nantel, appuyé par M. le conseiller Martin St-Pierre et résolu unanimement que le conseil municipal accepte la demande telle que déposée et complétée par la requérante en date du 18 juin 2019.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
183-06-2019

DEMANDE AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO 2019-03 – 18, BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE

(Référence dossier : (4943-72-8896))

CONSIDÉRANT QUE le requérant, Monsieur Michel Décarie, a déposé une demande d'autorisation concernant des travaux de rénovations extérieurs;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble affecté par la demande est assujéti au règlement 09-06-2004 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'accepter en date du 10 juin 2019 les travaux de rénovations tels que présentés par le requérant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour, appuyée par M. le conseiller Pierre Laperle et résolu unanimement que le conseil municipal accepte la recommandation du CCU telle que soumise.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
184-06-2019

PROJET DE RÉSOLUTION – DEMANDE RELATIVE AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) NUMÉRO 2019-01 – Lot 1 822 353, RUE LOCAS

(Référence dossier : (4944-74-0218))

CONSIDÉRANT QUE la requérante, Madame Melie Breton, a déposé une demande d'autorisation concernant l'implantation de l'entreprise Perroquets en folie sur une partie du lot 1 822 353 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujéti au règlement 08-09-2017 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

CONSIDÉRANT QUE le projet numéro 2019-01 respecte les critères et conditions énoncés au règlement 08-09-2017 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme formulée dans le procès-verbal de la réunion du 10 juin 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour, appuyée par M. le conseiller Pierre Laperle et résolu unanimement que le conseil municipal accepte la demande PPCMOI numéro 2019-01 telle que déposée et recommandée par le CCU.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU RAPPORT DE FRÉQUENTATION DE LA BIBLIOTHÈQUE

(Référence dossier : 801-140-006)

Chaque membre du conseil ayant reçu copie, la directrice générale adjointe dépose le rapport de fréquentation de la bibliothèque pour le mois de mai 2019 préparé par la responsable de la bibliothèque, Mme Chantal Breault.

RÉSOLUTION
185-06-2019

DON – SOCIÉTÉ ARTS ET CULTURE

(Référence dossier : 207-130-023)

CONSIDÉRANT QUE la Société Arts et Culture de Saint-Placide entend valoriser et optimiser les attraits patrimoniaux de l'église;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Martin St-Pierre, appuyé par Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour et résolu unanimement d'octroyer une aide financière à la Société Arts et Culture pour un montant total de 915 \$ afin de mettre en valeur les attraits patrimoniaux de l'église de Saint-Placide.

Il est de plus résolu que le maire ou le maire suppléant et la directrice générale adjointe soient autorisés à signer le chèque et à payer ce montant à même les sommes prévues au poste budgétaire 02-701-99-970 pour et au nom de la Municipalité de Saint-Placide.

La présente dépense a fait l'objet de l'émission par la directrice générale adjointe d'un certificat de disponibilité de crédit tel que requis par la loi.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
186-06-2019

PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE

(Référence dossier : 114-400-021)

CONSIDÉRANT QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Municipalité de Saint-Placide et de la qualité de vie de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Placide a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

CONSIDÉRANT QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

CONSIDÉRANT QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Placide, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture*, cette 23^e édition de l'événement qui se tiendra les 27, 28 et 29 septembre 2019, dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION
187-06-2019

MODIFICATION – RÉSOLUTION NUMÉRO 109-03-2019 – ENTENTE AVEC LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR LA VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES DES EMPLOYÉS DU CAMP DE JOUR

(Référence dossier : 501-103-011)

Il est proposé par M. le conseiller Martin St-Pierre, appuyé par Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour et résolu unanimement de modifier la résolution numéro 109-03-2019 afin d'autoriser Mme Fanny Lauzière, coordonnatrice du camp de jour, à faire une demande auprès de la Sûreté du Québec pour la vérification des antécédents judiciaires des employés du camp de jour.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE

(Référence dossier : 502-115-001)

Chaque membre du conseil ayant reçu copie, la directrice générale adjointe dépose le rapport des interventions du Service Sécurité incendie pour le mois de mai 2019 préparé par M. Daniel Lalonde, Directeur.

**RÉSOLUTION
188-06-2019**

REMERCIEMENTS – INONDATIONS 2019

(Référence dossier : 112-120-006)

CONSIDÉRANT QUE les inondations majeures causées par le niveau d'eau du lac des Deux-Montagnes représentaient un danger pour la vie et la santé de certains résidents riverains;

CONSIDÉRANT QUE devant l'ampleur de la tâche pour protéger les résidences et assurer la sécurité des Placidiennes et des Placidiens, de nombreuses personnes se sont rassemblées pour accomplir un travail colossal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est résolu unanimement :

QUE le Conseil remercie et félicite chaleureusement tous les bénévoles, employés municipaux, entrepreneurs, restaurateurs et autres corporations qui, dans un acte de grande générosité se sont mobilisés pour apporter une aide exceptionnelle aux Placidiennes et Placidiens;

QUE le Conseil remercie MM. Carlos Medeiros, Mathieu Dubé et Philippe Roy de la Sûreté du Québec pour leur soutien en tant que Chefs de mission – Sécurité des personnes et des lieux, ce qui a grandement contribué à sécuriser le territoire placidien;

QUE le Conseil remercie le Service de la sécurité incendie de la Ville de Mirabel pour sa contribution volontaire de 4 pompiers en assistance durant 11 jours;

QUE le Conseil souligne la solidarité des villes avoisinantes qui se sont mutuellement apportées de l'aide durant cette période difficile;

QUE le Conseil remercie la ministre responsable de la région des Laurentides et députée de Mirabel, Mme Sylvie D'Amours, et le député de Mirabel, M. Simon Marcil, qui ont maintenu une communication constante avec la Municipalité de Saint-Placide afin de lui fournir l'aide nécessaire dans le cadre de ce sinistre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION
189-06-2019**

DÉMISSION DE M. RENÉ ROY – POMPIER VOLONTAIRE

(Référence dossier : 302-100-436)

CONSIDÉRANT QUE M. René Roy a remis sa lettre de démission comme pompier volontaire en date du 1^{er} juin 2019;

CONSIDÉRANT QUE la démission de M. René Roy est effective à compter du 1^{er} juin 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est résolu unanimement d'accepter la démission de M. René Roy à titre de pompier volontaire.

Il est de plus résolu de remercier chaleureusement M. René Roy pour ses bons et loyaux services pendant toutes ces années au sein de l'équipe de la Brigade des pompiers volontaires de la Municipalité de Saint-Placide dont il est le co-fondateur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 20 h 30 et se termine à 21 h 15.

**RÉSOLUTION
190-06-2019**

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Nantel, appuyé par M. le conseiller Pierre Laperle et résolu unanimement de lever la présente séance à 21 h 16.

ADOPTÉE